

## ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
52 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

## AVIS.

## BANQUET DÉMOCRATIQUE. — RÉFORME ÉLECTORALE.

MM. les commissaires chargés de la distribution des billets sont priés de faire, au bureau du *Censeur*, vendredi, de dix heures du matin à dix heures, pour dernier délai, le versement des sommes qu'ils ont perçues.

Lyon, 22 octobre 1840.

Le *Constitutionnel* est toujours en admiration devant M. Thiers. Selon le vieux champion du libéralisme, il a parfaitement défendu, dans la question d'Orient, notre dignité et nos intérêts; il a pris des déterminations suffisantes pour garantir notre honneur. Ce qui donne au *Constitutionnel* l'occasion de faire de nouveau l'apologie de M. Thiers, c'est la note additionnelle du 8 octobre au *memorandum* qu'il a adressé à lord Palmerston.

« La déclaration qu'elle contient, dit-il, peut faire naître une divergence formelle et décisive pour la paix du monde. »

Cette fois encore le *Constitutionnel* ou M. Thiers veut tromper le pays; M. Thiers, par sa note du 8, a déclaré « que la France s'opposerait à la déchéance de Mehemet-Ali, qu'elle ne souffrirait pas qu'on le fit disparaître de la face du monde politique. »

Jamais les signataires du traité du 15 juillet n'ont annoncé clairement l'intention de faire disparaître Mehemet-Ali de la face du monde politique. Si c'est ce danger seulement que M. Thiers a toujours voulu conjurer, il eût mieux valu rester dans la conférence et s'associer complètement à la politique des signataires du traité; alors nous aurions été en mesure de participer à son exécution et d'apporter une intervention utile chaque fois qu'on aurait tenté de lui donner une interprétation tendant à en exagérer le sens et la portée. De la sorte, il n'eût jamais été question de déchéance, et sur ce point toute divergence aurait été impossible.

Certes, nous ne disons pas que l'intention secrète de la quadruple alliance n'aille pas jusqu'à la déchéance; mais nous pensons que cette intention, ne s'étant jamais officiellement formulée, n'aurait jamais pu se produire. En tout cas, ce n'est pas sur ce terrain qu'il fallait placer le *casus belli*. La déchéance a été arrêtée par la Porte seule; or, tant qu'elle agira seule pour l'obtenir, il est incontestable que ses efforts seront vains et qu'elle poursuivra un but irréalisable.

M. Thiers trompe encore le pays par sa note; il suppose aux alliés des vues plus envahissantes que le traité du 15 juillet, et s'il le fait dans ce moment, c'est pour abandonner tout projet de résistance au traité. Cette faute est capitale; cette reculade est d'une portée immense, l'avenir le prouvera.

C'est pour s'opposer au traité sans additions ou annexes que nous avons fait d'immenses préparatifs de guerre. Cette intention a été avouée hautement par toute la presse ministérielle, y compris même le *Journal des Débats*; cette intention résulte aussi de nos armements maritimes. Quand il s'est agi de s'opposer à l'exécution, le cœur et la volonté ont manqué à M. Thiers. Alors il a commencé à mettre à nu un système complet de déception, système que nous avons pressenti, signalé dans son principe et complètement

dévoilé. Connaissant les passions de M. Thiers, ses antécédents, nous ne pouvions pas nous égarer. Les cris de guerre de ses journaux, ses préparatifs et ses notes diplomatiques ne nous ont jamais abusés; toujours nous avons compris qu'il voulait la paix à tout prix, qu'il céderait aux prétentions de la quadruple alliance, mais qu'il chercherait, en cédant, à faire illusion au pays. Ainsi, c'est toujours la même pensée qui se continue; c'est toujours le même but qui se poursuit: à la vérité, avec des moyens différents. Supposez M. Molé ministre; il aurait tout d'abord déclaré qu'il ne croyait pas possible de soutenir Mehemet-Ali, et l'aurait abandonné. M. Thiers veut faire croire qu'il résistera aux alliés, et cependant il arrive au même résultat que M. Molé; il y arrive en compromettant la France, en grevant son budget d'énormes dépenses; il y arrive par des moyens qui rendront notre abandon plus éclatant et plus honteux.

En vérité, ilsied bien en ce moment à M. Thiers de s'élever contre le parti qu'il appelle le parti de la guerre à tout prix, quand il a le premier excité les passions militantes!

Il sied bien au *Constitutionnel* de signaler ce parti comme compromettant, quand il a lui-même soutenu que notre honneur et nos intérêts étaient mis en péril par le traité du 15 juillet! Le parti qui veut la guerre, c'est vous qui l'avez formé; c'est vous qui l'avez, nous ne dirons pas créé, mais organisé par vos appels sans fin à l'énergie du pays. Il n'y a pas en France de parti qui demande la guerre pour la guerre: ceux qui le prétendent mentent impudemment; ce qui apparaît clairement, c'est qu'il y a un parti de fanfarons qui jouent avec l'honneur du pays, un parti d'hommes sans courage et sans foi qui, au gré de leurs tristes passions, font mouvoir les ressorts les plus nobles, excitent, provoquent à la guerre, quand ils n'ont ni la volonté, ni le courage de la faire; c'est toujours ce parti d'ennuques dont le *Constitutionnel* est l'organe et M. Thiers le chef apparent. D'ailleurs que parle-t-on de parti de la guerre à tout prix dans une question d'honneur national? C'est la nation entière qui veut qu'on fasse reculer la nouvelle sainte-alliance; car elle sent que son avenir est compromis, que cette guerre enfin, si long-temps conjurée, est devenue nécessaire, absolument nécessaire.

Il faut le dire, si les choses ont été amenées à ce point, si nous sommes acculés dans une impasse dont il faut enfin sortir, nous le devons surtout à M. Thiers. Nous ne remonterons pas aux années qui ont précédé l'existence du 1<sup>er</sup> mars, nous resterons dans la question qui s'agite en ce moment; c'est de ce point de vue que nous arrivons à reconnaître que M. Thiers a rendu la guerre fatalement nécessaire. Pour l'éviter, il fallait, ce nous semble, dissimuler l'outrage qu'on nous faisait; au lieu de le dissimuler, on l'a exagéré. On pouvait l'atténuer, en déclarant qu'il n'existait pas; loin de là, on a crié bien haut dans tous les journaux ministériels qu'on se regardait comme insultés. — Puisqu'on voulait laisser librement exécuter le traité du 15 juillet, il importait de ne pas se séparer de la conférence et surtout de ne pas faire d'armements, ou de ne pas supposer des pensées cachées aux signataires du traité.

On le voit, les fautes de M. Thiers sont inqualifiables; ses roueries ont été plus loin que ce que nous avons vu jusqu'à ce jour, et les concessions qu'il se prépare à faire dépassent de beaucoup l'abandon d'Ancone et celui du Limbourg à la Hollande.

plus cruelles, et, quel qu'il fût, jurait de s'y soumettre; mais, par pitié, par grâce, il suppliait Célestine de ne pas le lui faire attendre long-temps.

Une fille qui aurait voulu céder se serait bien gardée de répondre. La naïve Célestine comprit cela; aussi, après avoir déjibéré orageusement toute la journée, en cassant son fil, en perdant ses aiguilles, décida-t-elle qu'elle répondrait. Mais comment? dans quels termes? Ce n'était pas l'orthographe qui embarrassait le plus Célestine: on ne redoute pas les dangers qu'on ignore; c'étaient le choix des mots, la tournure des phrases. Célestine avait peur d'en trop dire ou de n'en pas dire assez; elle ne voulait rien de louche ni dans les idées, ni dans l'expression, et l'on a beau avoir quelque esprit naturel, on a beau avoir lu quelques volumes de George Sand et de Balzac, la difficulté de traduire littéralement sa pensée sur le papier n'en est pas moins effrayante pour quiconque n'a l'habitude que des points arrières et du surjet.

Célestine réfléchit long-temps, et comme au bout d'une demi-heure elle n'était pas plus avancée, elle jugea qu'il valait mieux s'abandonner au hasard et laisser courir sa plume. La première ligne tracée, le reste alla tout seul; cette première ligne était conçue ainsi:

« En lisant votre lettre, Monsieur, j'ai dû croire que vous vous étiez trompé d'adresse. »

Dès lors Célestine respira plus à l'aise et elle ajouta qu'elle ignorait ce qui dans sa conduite avait pu autoriser Jules à lui écrire, ainsi qu'il l'avait fait. Orpheline depuis l'âge de seize ans, n'ayant pour parent qu'un oncle qui habitait Chaumont et qu'elle connaissait à peine, elle avait senti que le travail était son unique ressource, et elle s'y était vouée sans réserve. Elle avait fait tous les plaisirs dont ses camarades d'atelier étaient avides. Jamais on ne la voyait au bal, rarement aux promenades; elle n'avait été qu'une fois au spectacle. Elle se trouvait bien de sa paisible existence, et ne voulait rien y changer. Jules s'était donc fait illusion, en espérant que son hommage serait accepté. Elle aimait à croire qu'il s'abusait de même sur l'espèce d'affection qu'il éprouvait pour elle; ce qu'il prenait pour de l'amour n'était peut-être que de l'amitié,

(Correspondance particulière du Censeur.)

Paris, le 20 octobre 1840.

Nous avons fait trop d'honneur au ministère en supposant que le triste événement du 15 octobre ne serait pas pour lui une occasion de se montrer violent, à l'exemple des cabinets qui étaient au pouvoir lors des diverses tentatives faites contre la vie du roi par Fieschi, Alibaud et Meunier. Le ministère du 1<sup>er</sup> mars n'a pas eu le courage de montrer de la modération; il a fallu que M. Thiers se souvint qu'il avait été violent et réactionnaire lors du crime de Fieschi; il a fallu que la conduite de M. Molé, lorsqu'Alibaud tira sur le roi, trouvât des imitateurs dans des hommes qui peut-être alors protestaient contre l'arbitraire de la police; il a fallu enfin qu'on refit aujourd'hui ce qu'on avait fait à d'autres époques; il a fallu que la plus odieuse inquisition vint au secours d'une politique qui ne sait montrer d'audace que pour pénétrer de force dans le domicile des citoyens et violer indignement leurs secrets les plus intimes.

Depuis que Darmès a commis l'attentat contre lequel le parti radical a unanimement protesté, les organes du parti conservateur n'ont pas laissé passer un seul jour sans présenter tout le parti radical comme complice de ce crime isolé; tous les jours depuis le 15 octobre, le *Journal des Débats* et la *Presse*, ces deux feuilles qui s'inspirent de la police du château, ont accusé le gouvernement de montrer pour les factieux une trop grande faiblesse. Le ministère a voulu prouver qu'il ne méritait pas un semblable reproche, et, ce matin, il nous en a donné la preuve la plus éclatante.

Aujourd'hui, à six heures, tout ce qu'il y a de commissaires de police dans Paris, tout ce qu'il y a d'officiers de paix, a été mis sur pied pour aller faire des visites domiciliaires chez tous les dépositaires de livres démocratiques, à l'effet d'y saisir le dernier écrit de M. La Mennais qui a pour titre *le Pays et le Gouvernement*. Au nombre des domiciles que la police avait à visiter se trouvait le bureau de correspondance politique que dirige, rue Lepelletier, n° 3, M. Degouve-Denuncques. Le bureau n'étant pas ouvert, le commissaire chargé de la perquisition fit appeler un serrurier qui se mit en devoir de crocheter la porte. M. Degouve-Denuncques avait été prévenu de cette descente de police; il s'empressa d'accourir et commença par protester contre la brutalité avec laquelle on s'était introduit dans ses bureaux, alors qu'il était si facile de le faire prévenir et d'obtenir de lui l'ouverture des serrures dont on avait voulu faire l'effraction. La perquisition eut lieu et n'amena aucun résultat. Après avoir rédigé son procès-verbal, M. Vassal, le chef de l'expédition, déclara à M. Degouve-Denuncques qu'il allait fouiller son domicile particulier, rue de Rivoli, 28 bis. « Vous allez me suivre, » ajouta-t-il.

M. Degouve-Denuncques, auquel il ne pouvait convenir de traverser les boulevards entre deux commissaires de police, escortés par sept ou huit agents, répondit à cette sommation: « Vous irez chez moi, si bon vous semble; quant à vous accompagner, je ne vous accompagnerai pas, attendu que rien ne vous donne le droit de m'y contraindre. — Nous vous y contraindrons par la force, répliqua M. Vassal, et, s'il le faut, nous vous arrêterons. — Vous n'avez pas le droit de m'arrêter, dit aussitôt M. Degouve-Denuncques, saisissant une paire de ciseaux, la seule arme qu'il eût alors à sa disposition, et si vous portez la main sur moi, je défendrai ma liberté indivi-

peut-être moins encore.

« En tout cas, disait-elle, si vous me portez de l'intérêt, prouvez-le-moi en ne m'écrivant plus. »

Célestine avait envie de s'en tenir là, et c'était le plus sage; mais, en relisant sa lettre, il lui sembla que cette conclusion avait quelque chose de trop sec. La lettre de Jules n'était pas une offense, et ne contenait rien que de flateur. S'il était réellement amoureux, après lui avoir ôté tout espoir, n'y avait-il pas de l'humanité à l'en consoler par une phrase légèrement nuancée de bienveillance, et même jusqu'à un certain point de gratitude? Célestine se laissa séduire à cette idée, dont elle ne démêlait pas bien l'origine, et, reprenant la plume, elle écrivit dans toute l'innocence de son cœur:

« Je n'ai jamais rien désiré au monde qu'un ami sincère et sûr; si vous le voulez, et que je vous en semble digne, cet ami, ce sera vous! »

## II.

Quinze jours s'étaient écoulés; par une belle matinée de dimanche, Célestine allait et venait dans sa chambre, qu'illuminait un splendide rayon de soleil. C'était toujours la même jeune fille, toujours la même chambre, et pourtant, au premier coup d'œil, on aurait eu peine à les reconnaître, tant leur physionomie était changée. Le bonheur et la joie étincelaient dans les yeux de Célestine; le sourire épanouissait ses lèvres. Naguère encore si timide, si recueillie, elle avait pris un air plus libre et plus hardi; elle portait la tête plus droite, marchait d'un pas plus leste, semblait vouloir bondir ou s'envoler. Le mobilier de la mansarde n'avait pas subi de révolution notable, mais il y avait des fleurs partout, des fleurs sur la cheminée, des fleurs sur la table et sur la commode; il y avait dans le verre à pied un charmant bouquet de bal, arrangé par une main artiste. Enfin, les apprêts élégants d'une toilette de jeune fille couvraient le lit et les trois chaises; un joli chapeau de paille d'Italie pendait à l'espagnolette de la fenêtre.

Onze heures vinrent à sonner à l'horloge de Bonne-Nouvelle. Célestine jeta brusquement son peignoir, saisit son corset et se mit à se lacer elle-même devant un petit miroir posé sur la commode. A la vivacité de ses mouvements, il était facile de juger que Célestine

## VOUS, TOI ET LUI.

## I.

Il était neuf heures et demie du soir. En quittant l'atelier de la maîtresse couturière chez qui elle travaillait depuis six mois, Célestine était entrée dans la boutique d'un papetier de la rue Montorgueil; elle y avait acheté un cahier de petit papier à lettres et une plume taillée, puis elle s'était hâtée de regagner sa triste mansarde, perchée au 5<sup>e</sup> étage d'une vieille maison de la rue de Cléry. Après avoir allumé une chandelle toute neuve et versé un peu d'eau fraîche dans le fond d'un ci-devant pot de pommade qui lui servait d'encrier, la jeune fille s'assit devant une table boiteuse, sur une chaise qui ne l'était guère moins. Elle prit la plume, la trempa dans l'encre; mais au moment de commencer à écrire, elle s'arrêta tout-à-coup, posa son coude sur la table et appuya sa tête dans sa main: Célestine ne s'était trouvée dans une position si délicate; jamais son regard fixe annonçait une profonde réflexion. C'est que jamais elle n'avait emporté sur le cœur; mais qui ne sait ce que coûtent de pareilles victoires et combien il est difficile d'en rédiger convenablement le bulletin?

Célestine avait reçu le matin même une de ces lettres comme il en circule tous les jours par milliers à Paris; c'était la première de ce genre qu'on eût osé écrire à Célestine. Un jeune homme qu'elle avait vu souvent dans la semaine chez sa maîtresse couturière, et qu'elle avait rencontré deux fois le dimanche aux Champs-Élysées et une fois au Vaudeville, qui lui avait toujours parlé avec respect et politesse, un jeune homme bien connu dans le commerce, tout-à-fait distingué de manières et de mise, lui avait déclaré par écrit des sentiments qu'elle n'avait que trop devinés, sans toutefois en être positivement sûre. Jules Aubriot (c'est le nom du jeune homme) lui avait écrit vivement une réponse; il voulait savoir à quoi s'en tenir sur l'état du cœur de Célestine. L'aimait-elle? ne l'aimait-elle pas? elle était libre, qui pouvait l'empêcher de lui confier sa destinée? il mourait d'inquiétude et palpitait d'espoir. Le pire des tourments pour lui, c'était le doute. Il attendait son arrêt dans les trances les

duelle à laquelle vous n'avez pas le droit d'attenter. » Cette énergique attitude arrêta M. le commissaire de police qui renonça alors à la prétention de se faire accompagner par M. Degouve-Denuncques, aussi bien qu'à celle de l'arrêter. Il se rendit rue de Rivoli, où une perquisition des plus minutieuses eut lieu. Il faut avoir assisté à cette perquisition pour se faire une idée exacte de ce que peut être une visite domiciliaire exécutée par la police. Deux commissaires et cinq agents ont envahi l'appartement de M. Degouve-Denuncques, et pas un meuble, pas un tiroir, pas un carton n'a échappé à leur examen. Plus de cent cinquante lettres toutes étrangères à la politique, des correspondances de famille, ont été ouvertes et explorées; le mandat portait qu'on saisirait tout ce qui pouvait se rapporter au dernier écrit de M. de La Mennais, et par conséquent on n'avait à rechercher que les lettres dont la date pouvait se rattacher à sa publication. Les scrupules de la police n'ont pas été plus grands que sa discrétion, et le timbre de bien des lettres, quoique fort antérieur à l'écrit de M. de La Mennais, ne les a pas préservées d'une indigne inquisition. Une caisse laissée en dépôt, par un ami, à M. Degouve-Denuncques, et dont il ignorait lui-même le contenu, a été ouverte avec effraction. Rien n'a été respecté, tous les secrets ont été violés, et tout cela pour arriver à découvrir qu'il n'y avait rien à découvrir. La perquisition a duré près de deux heures, et le procès-verbal a constaté qu'elle avait été de nul effet.

Voilà donc la liberté dont nous jouissons aujourd'hui : on s'introduit de force dans le domicile des citoyens, on fait croquer leur porte, on fouille leurs papiers, on les menace d'arrestation sans avoir le moindre droit de les arrêter, on les contraint à opposer les résistances les plus extrêmes à la violence et à l'arbitraire; et tout cela pour donner satisfaction au *Journal des Débats*, pour faire croire à l'opinion que l'attentat d'un misérable est peut-être le fait d'hommes politiques qui ont pourtant protesté aussi haut que d'autres contre une lâche action que la politique ne peut pas plus absoudre que la morale, pour recommencer enfin à faire de l'intimidation contre un parti auquel les événements donnent raison et dont le seul crime aujourd'hui est de se montrer, aux yeux de certaines gens, trop national et trop français.

La librairie de M. Pagnerre, éditeur des œuvres de M. La Mennais, a été remuée ce matin de fond en comble. On y a saisi une quarantaine d'exemplaires de l'écrit de M. La Mennais. Le domicile de ce dernier a été également visité; on lui a pris son manuscrit et quatre exemplaires qui étaient en sa possession. Plus de trente libraires des divers quartiers de Paris ont aussi reçu les visites de la police. Très-peu d'exemplaires ont été saisis; l'empressement du public avait devancé les recherches de l'autorité.

Quelques personnes ont pensé que le gouvernement avait le projet d'ériger en attentat la publication de M. La Mennais et de traduire l'illustre écrivain devant la cour des pairs. Si cette proposition a été faite, elle n'a pas encore été adoptée, car on n'a pas arrêté M. La Mennais comme on a arrêté M. Laity lorsqu'il a publié la brochure qui l'a conduit devant la cour des pairs et de là à Doullens. Fera-t-on un procès à M. La Mennais? Mais alors il faudrait traduire avec lui, devant le tribunal qui le jugera, le *Journal des Débats* lui-même qui a reproduit presque en entier sa dernière publication; il faudrait impliquer dans la même procédure plus de trente journaux de département qui ont trouvé d'excellentes choses dans le *Pays et le Gouvernement*, et qui se sont empressés d'en faire part à leurs nombreux lecteurs.

Nous ne pensons pas, du reste, qu'on ait encore pris aucun parti à cet égard; l'embarras du cabinet est grand : traduire M. La Mennais devant le jury, c'est courir les chances d'un acquittement; le citer devant la cour des pairs, c'est faire une monstrueuse application des lois de septembre, et recommencer un scandale judiciaire contre lequel M. Thiers lui-même protesta quand M. Molé fit traduire M. Laity devant cette cour prévôtale. D'un autre côté, il faut donner satisfaction et des garanties au parti conservateur, qui menace de se montrer hostile au cabinet si le cabinet ne remet pas la violence et l'intimidation à la mode. On voit que la position est difficile. On croit que le ministère cherchera à en sortir

en se jetant dans les bras du parti conservateur, et en épousant franchement toutes ses haines et toutes ses rancunes.

Le parti de la cour veut, selon son habitude, exploiter à son profit l'attentat de Darmès; il veut effrayer les esprits et les détourner de l'attention qu'ils prêtaient aux affaires d'Orient. Les visites domiciliaires se font à Paris sur une vaste échelle. Pour les motiver, on prend prétexte de l'écrit de M. La Mennais intitulé : *Le Pays et son Gouvernement*. Si on veut poursuivre cette publication, on le peut assurément sans fouiller dans les maisons des citoyens, on le peut sans faire effraction à leurs meubles. Les dénonciations du *Journal des Débats* portent leurs fruits. Ce n'est pas sans motif qu'il a inséré dans ses colonnes des extraits du petit livre qu'on recherche en ce moment; ce n'est pas sans motif qu'il a stimulé le zèle des procureurs-généraux. On prélude sans doute en ce moment à de nouvelles lâchetés, mais, quoi qu'on fasse, la France ne s'humiliera pas à ce point de laisser l'Europe traiter des affaires du monde contre nous et sans nous; quoi qu'on fasse, elle saura venger son honneur outragé; on ne l'égarera pas jusqu'à l'amener à sacrifier ses intérêts les plus chers sous le vain prétexte que la paix peut seule garantir certains intérêts qui ne sont pas les siens.

#### On lit dans le *Journal des Débats* :

L'abdication de la reine-régente Marie-Christine est un fait qui n'a dû surprendre personne. Sa position n'était plus tenable; il fallait se retirer ou s'avilir. Elle a mieux aimé se retirer. La jeune reine Isabelle va rester en Espagne; son nom va sans doute servir, au moins pour quelque temps, de mot de ralliement aux partis. On entendra crier encore : *Vive la constitution! vive Isabelle!* Mais, il ne faut pas s'y tromper, le régime constitutionnel est mort en Espagne. C'est désormais un régime nouveau qui commence.

A qui la faute, demanderons-nous au *Journal des Débats*, si Christine a été forcée d'abdiquer? Cette position qui n'était plus tenable, qui la lui avait faite? La politique des maîtres qu'il sert, cette malheureuse politique des Tuileries, qui s'est immiscée où elle n'avait que faire, qui a voulu imposer à l'Espagne le régime pitoyable que nous subissons en France. Ce régime, le peuple espagnol, qui n'en voulait à aucun prix, l'a secoué, brisé, et avec lui, tout naturellement, la puissance de Christine, de cette reine qui avait soif de despotisme.

Si le *Journal des Débats* pouvait douter que l'intervention du cabinet des Tuileries dans les affaires intimes de l'Espagne ne soit la cause qui a amené l'abdication de Christine, qu'il interroge la veuve de Ferdinand VII, et elle lui répondra ce qu'elle faisait entendre tout haut dans ses moments d'expansive colère, à Barcelone et à Valence : que les Tuileries l'avaient poussée à sa perte.

La constitution espagnole était assez libérale pour qu'un peuple, au principe de son émancipation, se tint à sa lettre. Christine, de concert avec le château des Tuileries, a dénaturé d'abord, puis foulé aux pieds cette constitution; le peuple furieux l'a ramassée et de ses débris il a sapé le trône parjure. Voilà ce qui s'est passé dans ces derniers temps.

Isabelle règne encore, mais elle ne gouverne pas; bientôt peut-être elle ne régnera même plus. Que le *Journal des Débats* ne s'inquiète pas; Espartero ne sera point le successeur de l'enfant qui est censée tenir les rênes d'un gouvernement. La souveraineté du peuple est proclamée, reconnue; le pays saura s'administrer tout seul, sans le secours d'un roi, d'une femme ou d'un enfant.

### Chronique Lyonnaise.

M. Arago est parti hier matin de Lyon; il se rend immédiatement à Paris.

— La faculté des lettres tiendra une nouvelle session d'examen pour l'admission au baccalauréat ès-lettres, pendant dix jours, à partir du 3 novembre prochain.

— Par ordre du ministre de la guerre, un essai va être fait de *fusils doubles* (fusils à deux coups) pour armer nos sous-officiers. La manufacture de Saint-Etienne a reçu pour cet essai une commande de 800 fusils.

à-tête; et avec qui cette promenade, ce dîner!

La pauvre fille ne se sentait plus la force de parler, d'agir; elle restait muette, immobile, et pourtant son oncle était là qui attendait. Il y avait péril à le laisser trop long-temps à la porte, car un autre pouvait survenir, et de cette rencontre inopinée pouvait naître un quiproquo d'abord, une explication ensuite. La seule crainte de ce malheur rendit quelque énergie à Célestine; à demi lacée, elle se hâta de passer une robe, de jeter un foulard sur son cou, et, dans ce simple appareil, le front pâle, les yeux éteints, le pied chancelant, elle s'avança vers la porte, elle ouvrit enfin... Mais comment exprimer sa surprise quand, au lieu de l'oncle qu'elle croyait voir, elle aperçut Jules Aubriot, qui devait venir la prendre une demi-heure plus tard, avec qui elle devait passer la journée, et qui s'était fait un malin plaisir de l'épouvanter avec une grosse voix d'oncle? On expira de joie aussi bien que de peine; il s'en fallut peu que Célestine ne succombât à la violence de cette heureuse péripétie. Elle regarda Jules, lui sourit, et tomba dans ses bras plus morte que vive, en s'écriant : « Ah! c'est toi!... »

#### III.

L'hiver était venu, et avec l'hiver le bal masqué, les intrigues, les soupers fins, la folie. Le bal masqué avait remplacé pour Jules et Célestine les courses champêtres et les petits dîners à la porte Maillot, Vincennes et Saint-Germain. Combien en peu de mois Célestine était changée! Qu'avait-elle donc fait de ses sages résolutions, de ses bons principes? Elle en avait gardé tout autant que l'amour peut en laisser à un cœur de jeune fille, et la preuve, c'est qu'elle commençait toujours par refuser les parties de plaisir que lui proposait Jules, c'est qu'elle avait besoin d'être entraînée par lui, pour sauter à pieds joints sur les considérations d'économie, d'ordre et de santé qu'elle opposait toujours à ses offres séduisantes. Quelquefois même, à force de le prêcher, de le prier, elle obtenait de lui qu'il manquerait à de joyeux appels, et qu'il irait se coucher tranquillement, pour être plus en état de vaquer le lendemain aux affaires de son patron, car elle sentait par elle-même que le plaisir est l'ennemi juré du travail. Avant de connaître Jules, elle était l'ouvrière la plus assidue, la plus active; quand il s'agissait d'un ouvrage pressé, promis à heure fixe, c'était à Célestine qu'on le donnait, et il n'y avait pas d'exemple que la promesse n'eût pas été tenue, devancée même, tant l'ouvrière était ponctuelle, laborieuse, esclave du devoir! Alors

Le *Reparateur* publie dans son numéro d'hier une longue lettre de Chambéry, à la date du 18 octobre, relative à l'assassinat du malheureux Meugnier, assassinat dont les auteurs sont restés inconnus jusqu'à ce jour. L'auteur de cette lettre laisse percer une haine profonde contre le parti démocratique de France, tout en se gardant bien d'aborder l'examen sérieux des faits; leur réfutation lui paraît complètement inutile.

Quant à nous, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit. Notre intention n'a été en aucune manière de prêter aide et publicité à la calomnie, mais de forcer les magistrats de Savoie à faire de nouvelles recherches. Les assassins de Meugnier ont laissé des traces de leur passage, ils ont été vus; avec de pareils indices, il est étrange qu'on n'ait pas pu les saisir. En France, il est fort rare que des crimes atroces restent impunis et que leurs auteurs échappent à la main de la justice. Pourquoi n'en est-il pas de même en Savoie?

Au lieu de faire un éloge pompeux de Charles-Albert et de son administration paternelle, au lieu de crier de toutes ses forces à la calomnie tout en calomniant, l'auteur de la lettre aurait mieux fait de stimuler le zèle des juges criminels et de la police judiciaire de Charles-Albert, et de rappeler qu'il est encore temps d'agir. Il a oublié de donner ce conseil, de même qu'il a évité de se livrer à la réfutation des faits.

### Paris, le 30 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Des manifestations patriotiques que rien dans la charte ne défend sont décidément taxées d'illégalité par le pouvoir. Le droit de pétition a déjà, à plusieurs reprises, été attaqué; il l'est encore à présent. Bientôt, qui sait? si les choses durent, il sera nié, refusé. Nous ne voulons pas rappeler ce qui suivit la visite que firent les gardes nationaux de la capitale à MM. Arago, Laffitte, Dupont (de l'Eure) et Martin (de Strasbourg); car ce qui se passe en ce moment est la répétition de l'acte arbitraire pour lequel on cherche, en punissant des officiers qui n'étaient pas sortis de la légalité, à intimider toute la garde nationale et avec elle tous les citoyens mécontents.

On se souvient que le 11 de ce mois des officiers de la garde nationale de Paris se rendirent à l'hôtel du président du conseil pour y déposer une pétition dans laquelle ils pressaient le gouvernement de suivre une politique qui ne mit pas en danger l'honneur et les intérêts du pays. Il fut d'abord question de sévir contre les officiers qui avaient fait cette démarche; mais on abandonna bientôt ce projet qui ne pouvait qu'exciter une désapprobation générale.

Depuis, on a tiré un coup de carabine sur le roi, et c'a été un prétexte pour revenir sur une mesure d'intimidation que l'on regrette de ne point mettre en vigueur. A Darmès, à l'attentat du 15 octobre, on rattache tout ce qui gêne le gouvernement. M. La Mennais est poursuivi pour sa dernière brochure, sans doute à l'occasion de Darmès! Les officiers de la garde nationale qui se sont présentés le 11 à l'hôtel des Capucines sont également poursuivis, toujours à propos du crime de Darmès!

M. le capitaine Vallé est traduit devant le conseil de préfecture.

Mais, puisqu'il en est ainsi, le pouvoir, qui prétend que les manifestations du genre de celle pour laquelle M. Vallé, capitaine de la garde nationale de Paris, est amené devant le conseil de préfecture, sont illégales, doit donner des ordres pour qu'à Metz, où une semblable démonstration a eu lieu, on juge les gardes nationaux qui se sont rendus en corps auprès de M. le préfet, et en première ligne M. le maire de la ville de Metz qui a présenté les officiers de la garde nationale au préfet.

Strasbourg devra aussi avoir son procès, car on y signe une pétition de la même nature que celles de Paris et de Metz. D'autres villes encore s'associeront par voie de pétition à ce qui est réclamé à Paris, à Metz et à Strasbourg, et il n'y aura pas de raison pour qu'on se dispense d'y mettre en jugement les citoyens qui, au lieu d'adresser leur

elle se levait tous les jours à cinq heures, et, sauf le temps des repas, travaillait jusqu'à neuf; aussi dans les ateliers on la citait comme modèle. Depuis qu'elle aimait Jules, Célestine était bien déchue de sa régulière perfection; le modèle avait beaucoup perdu de sa renommée, et les camarades de Célestine n'avaient pas tardé à deviner la cause de ce changement. Elles avaient toutes connu le malheur, ou plutôt le bonheur, et savaient y compatir. Célestine avait d'ailleurs le cœur trop plein pour qu'il n'en débordât pas quelque confiance. Elle raconta toute son histoire à une amie, qui avait plus de raisons qu'une autre pour la comprendre et sympathiser avec elle. A compter de ce moment, Célestine s'imagina qu'il ne lui manquait rien : elle était heureuse, et avait quelqu'un à qui le dire.

Plus la liaison de Jules et de Célestine se prolongeait, plus celle-ci cherchait les moyens de la rendre solide, en l'établissant sur des bases raisonnables, et pour cela elle ne concevait rien de mieux que de ramener Jules aux idées qui l'avaient dirigée toute sa vie, et qu'elle n'avait perdues de vue qu'un moment. Célestine s'imposa la loi de refuser au moins une partie de plaisir sur trois que lui proposait Jules, et d'employer la faculté persuasive dont l'avait douée la nature à l'y faire renoncer lui-même dans l'intérêt de son avenir et même de son présent. Jules avait déjà quelques dettes; il ne se piquait pas d'une exactitude rigoureuse à payer son tailleur, son bottier, et, dans l'occasion, il ne se faisait pas scrupule d'emprunter quelques napoléons à un ami. Célestine le savait et se reprochait toujours de contribuer à un désordre dont elle redoutait les conséquences. De jour en jour, les sermons devenaient donc plus fréquents et plus vifs. Quand la grande semaine du carnaval approcha, Célestine crut devoir redoubler d'insistance, et ne fut pas médiocrement flattée de voir que la grâce de sa parole opérait sur le cœur de Jules; son succès même l'étonna par sa rapidité : Jules céda beaucoup plus promptement qu'à l'ordinaire, et consentit à rayer du budget de leurs plaisirs les nuits si coûteuses du dimanche et du mardi-gras. Célestine s'applaudissait de sa victoire, et, en se levant fraîche et reposée le matin même du mercredi des Cendres, elle se félicitait de penser que Jules avait bien dormi comme elle, qu'il n'avait pas dépensé d'argent, et que, comme elle, il était prêt à travailler avec courage. Elle se complaisait dans la douce sensation d'un bien-être qu'elle regardait comme son ouvrage, lorsque son amie, sa confidente, vint lui rendre visite et lui faire à son tour ses confidences.

petition par la poste, préféreront la porter eux-mêmes. Que l'intimidation soit à l'ordre du jour tant qu'on voudra, on n'étouffera pas le cri de l'opinion publique.

— Les bureaux de *correspondance politique* de M. Degouve-Deunances sont situés dans la même maison que ceux du *National*. Quand la police les a envahis ce matin, elle a mis toute la maison en état de siège, et, pour empêcher des communications avec le dehors, elle a pendant quelque temps empêché le porteur du *National* de sortir. Il en est résulté, dans l'expédition du journal aux abonnés, un retard que, sur la rive gauche de la Seine, on interprétait en disant que le gouvernement avait fait un coup d'état contre la presse, et qu'il avait suspendu, par la violence, la publication du *National*.

On voit que le public n'a pas une haute idée du respect que peuvent avoir MM. les ministres pour les lois qui garantissent la liberté de la presse. Peut-être aussi ces tristes pressentiments ne sont-ils que l'avant-coureur de l'intention qu'aurait M. Thiers d'étouffer la voix des journaux indépendants, si une pareille énormité était nécessaire à l'accomplissement de ses vues politiques.

— Le soir où Darmès a commis son attentat, le public s'est abstenu, dans les théâtres, de faire jouer la *Marseillaise*, abstenant qu'il en a l'habitude depuis une quinzaine de jours. Après cette satisfaction donnée, le 15, aux convenances, le public a recommencé ses démonstrations, et depuis le 16, l'hymne national est de nouveau réclamé chaque soir dans tous les théâtres des boulevards, et il est toujours accueilli par les mêmes acclamations.

Dimanche dernier, on l'a chanté dans toutes les réunions des barrières, et comme, en sortant de ces réunions, quelques jeunes gens en faisaient encore entendre le glorieux refrain, des agents de police sont tombés sur eux et leur ont imposé silence par les plus indignes brutalités.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui dans Paris que la reine-régente Marie-Christine n'est point arrivée à Port-Vendres, comme on l'avait assuré, mais qu'elle a été arrêtée à Valence par ordre de la junte de gouvernement de Madrid et qu'elle doit être mise en jugement. Cette nouvelle, dont nous ne pouvons pas garantir l'authenticité, n'a point surpris et n'a produit que fort peu d'impression. Depuis assez longtemps il a été question, en Espagne, de faire rendre compte à Christine, devant la justice du pays, de sa conduite si fatale aux intérêts de la Péninsule.

On dit aussi, d'un autre côté, que la régente a été débarquée sur la côte de France et qu'elle se trouve en ce moment à Perpignan. Une dépêche télégraphique l'aurait annoncé au gouvernement.

Quoi qu'il en soit, l'on s'est peu occupé à la bourse de ces bruits. Les nouvelles dont on s'y est entretenu étaient d'une autre nature et toutes pacifiques. On disait que M. Thiers n'a nullement l'esprit aussi belliqueux que certains journaux ministériels sembleraient le donner à croire, et cette opinion qui a prévalu a maintenu les cours.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE.

La rente a commencé à Tortoni à 72 30 et elle est immédiatement tombée à 72 10; elle est montée graduellement à 72 50, cours auquel elle a ouvert au parquet. Après l'ouverture, on a coté de suite 72 60 et 75; mais bientôt il s'est déclaré une réaction en baisse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et le 3 est tombé à 72. Le dernier cours cependant a été 72 20 au parquet.

Après la clôture, la rente est restée à 72 05, après avoir été offerte à 72.

5 0/0, 105 90; 4 1/2 0/0, 98; 4 0/0, 91; 3 0/0, 71 95; banque, 2840; obligations de Paris, 1190; Naples, 98 60; actions d'Espagne, 21 7/8; Etats-Romains, 97 1/2; 5 0/0 belge, 95 3/4; banque belge, 810; Lafitte, 51000, 1000.

Plusieurs députés ont reçu hier et aujourd'hui les lettres-closes qu'ils invitent à assister, le mercredi 28 octobre, à la séance royale

Elle n'avait pas été aussi rangée que Célestine et avait passé la nuit au bal. Jusque-là, rien d'extraordinaire; mais ce qui lui semblait singulier, c'est qu'elle était sûre d'y avoir rencontré Jules, caché sous un costume qui déguisait mal sa figure; c'est qu'il y était avec une femme aussi déguisée, et que pourtant elle avait cru reconnaître. Par amitié pour Célestine, elle avait long-temps suivi le couple à travers la foule; elle avait surpris des mots, des phrases, aperçu des gestes qui ne laissaient aucun doute sur l'intimité qui existait entre Jules et sa compagne; et, par amitié toujours, elle s'était empressée de venir faire son rapport à Célestine. Figurez-vous ce qu'éprouva la pauvre fille, en recevant à bout portant cette étrange nouvelle qu'elle était si loin de pressentir! Il y a des douleurs qui ne peuvent s'exprimer ni se peindre. Célestine conserva du moins les apparences; elle resta froide et calme, et prit même sur elle de remercier son amie, ne doutant pas qu'en effet celle-ci n'eût obéi à un pur sentiment de tendre intérêt, d'affectueuse bienveillance.

Jules devait venir le soir chez Célestine; mais, avant de lui parler, Célestine voulut aller aux enquêtes. Elle congédia vivement son amie, avec promesse de la tenir au courant de tout ce qu'elle pourrait découvrir. Elle mit son chapeau, son châle, et sortit. Elle se rendit à grands pas à la maison habitée par Jules; le portier lui ayant dit qu'il y était, elle monta droit à sa chambre, chose qu'elle n'avait faite de sa vie, et le trouva sur sa porte, au moment où il sortait; elle le força de rentrer avec elle. Ce qui se passa entre eux, ce que Jules répondit à Célestine, les aveux qu'il lui fit ou les excuses qu'il lui donna, personne n'a jamais pu le savoir. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'après une heure d'entretien, Célestine descendit seule l'escalier de Jules, rentra chez elle aussi vite qu'elle en était sortie, et que Jules ne vint pas le soir comme il avait l'habitude. Le lendemain, vers midi, l'amie de Célestine, qui était déjà venue frapper plusieurs fois, et qui n'avait pas reçu de réponse, inquiète de ce silence et poursuivie d'une idée funèbre, fit ouvrir la porte de la mansarde. Hélas! c'est un dénoûment à la fois bien sombre et bien vulgaire! Mais que voulez-vous? les histoires vraies finissent comme elles peuvent. La pauvre Célestine était couchée sur son lit, dans l'attitude du sommeil; à côté du lit se trouvait le réchaud fatal, éteint et glacé comme elle. Sur sa table, il y avait une petite lettre pliée et cachetée, avec cette suscription: *A ma seule amie*. La personne que désignait ce titre ouvrit la lettre, et n'y lut que ce peu de mots, tracés d'une main défaillante: *C'était lui!*

ÉDOUARD MONNAIS. (Courrier français.)

d'ouverture des chambres. Ainsi tombent les bruits de prorogation, qu'un journal accueillait encore ce matin. (Le Commerce.)

#### On lit dans la Gazette des Tribunaux :

L'amputation subie par Darmès n'a déterminé aucun accident, et l'on pense que la cicatrisation sera prompte et facile.

En entrant dans le cabanon qui lui était destiné à la Conciergerie, il a demandé si c'était là la chambre du *citoyen Alibaud*.

Darmès persiste toujours dans les premières déclarations qu'il a faites; il dit qu'il n'a pas de complices, qu'il voulait sauver la France; il parle tour à tour avec exaltation de la Pologne, de l'Italie: « Si j'avais réussi, dit-il, elles eussent été sauvées... Soliman-Pacha eût été délivré... »

Aujourd'hui, après des déclamations violentes contre ce qu'il appelle les *mangeurs de biscuits* du château, il a paru plus calme, et bientôt des larmes ont coulé de ses yeux.

Mais, soit qu'un exécration orgueilleux l'eût fait reculer devant l'aveu d'un remords, soit qu'en effet l'assassin cédât encore à un besoin de haine et de vengeance, il releva la tête pour exprimer de nouveau son regret de n'avoir pu consommer son crime.

Par suite des déclarations faites sur les relations politiques que pouvait avoir Darmès, des perquisitions ont été opérées dans plusieurs endroits et ont amené, dit-on, d'importantes découvertes.

#### Le même journal public ce qui suit :

M. Zangiacomi, chargé de l'instruction dirigée contre Darmès, a continué l'audition des témoins. Il paraît qu'aucune arrestation nouvelle n'a été faite; mais une seconde perquisition opérée au domicile de Darmès a, dit-on, fait trouver, cachés dans l'intérieur d'un meuble, des pièces qui jusqu'alors avaient échappé aux investigations de la justice. Darmès persiste à déclarer qu'il est seul auteur de son crime, qu'il ne l'a médité qu'une heure avant de l'exécuter, et qu'il n'a pas de complices. C'est M. le docteur Filhos, médecin de la Conciergerie, qui a pratiqué sur Darmès l'opération que sa blessure rendait nécessaire.

#### Nous lisons dans le Droit :

Plusieurs arrestations ont été faites samedi dernier relativement à la tentative d'assassinat contre la personne du roi. Nous nous abstenons de citer aucun nom, car la prévention qui pèse sur chacun de ceux qui se trouvent dans ce cas résulte de soupçons et d'inductions qui peuvent se trouver détruites par suite de l'instruction.

Darmès, malgré les souffrances que lui a fait endurer l'amputation des deux doigts, affecte toujours un grand stoïcisme; c'est comme Meunier, mais avec plus d'énergie, une espèce d'Erostrate au petit pied, qu'une triste et odieuse exaltation a rendu avide de célébrité et qui a voulu se faire un nom par un grand crime, même au sacrifice de sa vie. « Je n'en veux qu'à Louis-Philippe, parce que c'est un tyran, dit-il dans un de ses interrogatoires, et si c'eût été le duc d'Orléans, je n'aurais pas tiré. » Il persiste à dire qu'il n'a été conseillé par personne.

Les travaux pour l'érection des 240 baraques destinées aux troupes sont seuls poussés jusqu'ici avec activité. Cependant les entrepreneurs adjudicataires de la portion de l'enceinte traversant le territoire de Bagnole ont commencé à faire travailler au terrassement et à l'abattage des jardins fruitiers; mais ce n'est guère que pour la forme. On dirait qu'ils veulent attendre les chambres. Mais l'administration les presse, et l'on dit que, dans les premiers jours de cette semaine, chaque adjudicataire devra avoir embauché le nombre d'ouvriers nécessaires pour l'achèvement à temps de son entreprise.

Le ministère voudrait lier les chambres. Les travaux pour lesquels il ne s'est pas présenté d'adjudicataires ont été concédés de gré à gré par le ministère de la guerre, et l'on annonce pour le 26 de ce mois, juste l'avant-veille de l'ouverture de la session, de nouvelles adjudications pour des sommes énormes.

Le ministère est décidé à porter M. Odilon Barrot à la présidence de la chambre, mais il ne fera pas de cette élection une question de cabinet. Reste à savoir si ses adversaires feront comme lui.

(L'Univers.)

Il paraît en ce moment une nouvelle édition de l'ouvrage remarquable de M. de La Mennais, intitulé: *Le Pays et le Gouvernement*, dont nous avons publié des extraits il y a quelques jours. Ce livre ayant donné lieu à beaucoup de déclamations de la part des feuilles dynastiques, l'auteur répond, dans la préface suivante, aux attaques dont il a été l'objet :

Ce petit écrit a été attaqué de plusieurs côtés avec beaucoup de violence, et cela n'a point surpris l'auteur; il s'y attendait.

Certainement il ne pouvait espérer l'approbation des différents partis anti-démocratiques, des hommes de tous les partis, de ceux qui, de quelque manière que ce soit, repoussent le principe de la souveraineté du peuple, lui dont les efforts ont pour but sa réalisation sincère et complète dans les institutions du pays.

Il pouvait, s'il est possible, encore moins trouver grâce devant les fauteurs et souteneurs, soudoyés ou non, du système qu'il combat, du désastreux système que chacun peut maintenant apprécier par ses fruits.

Il ne pouvait enfin éviter davantage la colère de la gauche ralliée, à laquelle il a pris la liberté grande d'adresser, au reste avec la presse presque tout entière, des reproches qu'il persiste à croire mérités.

Que ses adversaires taxent son langage d'exagération, de rudesse, d'apreté sauvage, rien ne lui semble plus naturel; il n'écrivait pas pour leur plaire, et il y a des temps où, quand l'indignation ne serait pas un sentiment qu'il est impossible à l'honnête homme de maîtriser, elle serait pour lui un devoir.

D'ailleurs, il n'avait malheureusement pas sous les yeux les exemples de calme, de gravité, de décence, d'aménité et de politesse qu'on lui a fournis depuis. Averti plus tôt, il aurait senti mille convenances délicates qui lui ont échappé, il l'avoue; sa phrase adoucie se fût ornée d'une foule de tournures spirituelles, gracieuses, d'épithètes choisies, qui eussent fait un honneur infini à sa modération; il eût parlé d'épée et de torche, de sanglantes leçons, de paroles incendiaires, d'atroces déclamations, d'anarchie, de fanatisme, de communisme et de babouvisme, de rêves insensés, d'extravagance, de lime et de serpent qui mord en vain, de monstrueux écarts, de monomanie hypocondriaque, etc. etc., à quoi il aurait ajouté le défaut d'originalité et d'éclat, ce qui eût singulièrement embarrassé le 7 août et ses défenseurs officiels et officieux.

L'auteur regrette profondément de n'avoir pu profiter des modèles qu'on lui offre trop tard; mais il paraît un peu excusable de ne les avoir pas devinés. Nul, après tout, n'est tenu de posséder, avec un génie aussi inventif, une mesure d'expression si heureuse et si rare.

Voilà pour la forme; venons au fond.

L'écrit qui a soulevé tant d'animosités se compose tout entier de faits publics consignés dans les journaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent; de ces faits qui ont, quoique récents, l'autorité de l'histoire. En a-t-on contesté aucun? non, pas un seul. A-t-on es-

sayé de montrer que l'auteur en tire des conséquences fausses, logiquement vicieuses? pas davantage. On lui permettra de croire que si on ne l'a point fait, c'est qu'on ne le pouvait faire; car est-il présumable que, pouvant le réfuter, aucun de ses adversaires ne l'eût entrepris? que tous, d'un commun accord, eussent préféré la déclamation, l'injure même à la discussion? Cette méthode lui est très-suspecte, et le sera sans doute à bien d'autres.

Une chose le confirme dans la pensée qu'ils ne se sont pas sentis extrêmement forts de raison, et c'est qu'ils aient jugé devoir recourir à la calomnie.

Ils l'accusent de prêcher des doctrines de haine et de vengeance. Qu'ils citent un mot, un seul qui justifie, de près ou de loin, cette imputation odieuse, ou qu'ils acceptent le nom qui leur est dû, et que déjà le public a écrit sur leur front.

Inséparable de l'amour du bien, la haine du mal est commandée à tous: c'est la première loi de la conscience. Où en sommes-nous, s'il est devenu nécessaire de le rappeler? La vengeance est un crime, parce qu'elle n'est pas la haine du mal, mais la haine de tels ou tels hommes; parce que se venger, c'est être à la fois accusateur, juge et bourreau.

Ils disent encore que l'auteur renverse les bases de la société. Il a présenté le tableau fidèle des désordres, des vices, des corruptions et des maux sans nombre de la société actuelle; il en demande la réforme. Si c'est là ce qu'on appelle renverser les bases de la société, oui, de toute son âme, il voudrait renverser les bases de la société. Mais alors il faut soutenir que ces corruptions, ces vices, ces désordres sont les bases de la société. Est-ce là ce qu'entendent les accusateurs? C'est au moins très-directement la conséquence de leurs paroles.

L'auteur renverse les bases de la société: comment cela? Qu'a-t-il dit? quelles sont ses expresses conclusions? Que, dans la dissolution générale des principes et des immuables lois sur lesquels la société repose, on doit se hâter de la reconstituer, de la rasseoir sur les bases éternelles de la justice, du devoir et du droit.

Asseoir la société sur le droit, le devoir, la justice, c'est donc, selon les écrivains à qui nous répondons, en renverser les bases véritables. Ils peuvent le penser, mais le dire! L'auteur, il le confesse, n'espérait pas d'eux une si naïve apologie de ce qui, dans son écrit, a le plus excité leur courroux.

Ils le comparent à Saint-Simon, à Fourier, à Owen, à Babœuf; mais où donc a-t-il exposé, indiqué seulement une théorie, une opinion quelconque sur les questions économiques controversées de nos jours? La nature même de son écrit, purement politique, excluait toute discussion de ce genre; et, dans ses écrits antérieurs, parlant au peuple directement, au peuple qui souffre et dont les souffrances auront, quoi qu'on fasse, un terme, il l'exhorte partout au respect des propriétés, parce que ce n'est pas, certes, en les attaquant qu'on arrivera à une plus juste distribution de la richesse. On ne réussirait par cette voie qu'à créer une misère commune, en détruisant les capitaux qu'il s'agit de rendre accessibles à tous.

Puisqu'on lui en fournit l'occasion, il est, au reste, bien aise de déclarer que, dans sa conviction intime, les améliorations réclamées par les hommes de travail, et qu'ils obtiendront tôt ou tard, se peuvent effectuer sans toucher à aucune possession acquise, sans donner à qui que ce soit le plus léger prétexte d'inquiétude ou de plainte raisonnable, et qu'elles ne sauraient même s'effectuer qu'à cette condition. Lorsque chacun le verra aussi clairement qu'il le croit voir, on sera bien près de la transformation nécessaire qui se prépare, et les résistances ne seront plus que l'effort impuissant de l'Ange de Milton, agitant ses ailes dans le vide ténébreux et tombant d'une chute éternelle.

#### On lit dans le Précurseur de l'Ouest :

Nos députés vont se rendre à leur poste. Dès ici, chacun doit pressentir, du reste, de quelles intrigues secrètes ou patentes ils vont se voir entourés par les habiles et les roués du parti conservateur.

Les derniers numéros du *Journal des Débats* poussent le cri de guerre du parti conservateur; mais ce cri de guerre ce n'est pas contre l'étranger qu'il le pousse, ce n'est pas pour ressaisir nos frontières naturelles et conquérir au présent et à l'avenir du pays honneur et sécurité; c'est à l'assaut du pouvoir, à la curée du budget que M. Molé et les siens veulent mener leur armée; et, pour donner le change à l'opinion, pour faire naître dans les esprits la confusion et le trouble au milieu desquels seulement ce triste triomphe serait possible encore, c'est la calomnie qu'on exploite, c'est à la peur qu'on fait appel.

Comme toujours, le voilà donc ce parti marchant à ses fins égoïstes par le mensonge et l'intimidation.

Ecoutez-le: les coups qui se frappent et qui menacent d'ébranler le monde ne sont qu'un événement fortuit, dû à l'étonnante du ministère. Les intérêts et l'honneur de la France n'ont rien à y voir. Que M. Thiers cède à M. Molé son portefeuille, et l'ordre règne en Europe.

Un de ses chefs avait eu, en pleine tribune, l'outrecuidance de dire un jour à M. Barrot: « Je vous connais depuis quarante ans; vous vous nommez Pétion. »

Et à eux tous nous disons, nous: La France vous connaît depuis cinquante années! Alors, comme aujourd'hui, vous prétendiez vous nommer les honnêtes gens, et alors, comme aujourd'hui, vous mentiez en prenant ce nom, car voilà vos œuvres!

Dès 1789, la révolution vous a semblé accomplie le lendemain du jour où l'insurrection populaire vous livrait accès au pouvoir; vous vous abriez alors derrière Mounier et Lally-Tolendal, et n'aviez plus souci que d'immobiliser toutes choses autour de vous et à votre profit.

Ceux de vous que la vanité ou la peur n'ont pas jetés dans l'émigration, siégeaient sur ces bancs de la Convention que le mépris de tous appelait le *Marais*! Là vous n'avez échappé à la tourmente qu'à force de couardise et de docilité en vos votes.

Sous le Directoire, ceux de vous qui ne se gorgeaient pas comme fournisseurs à la suite des armées, intriguèrent au club de Clichy, conspiraient avec Pichegru, Imbert-Colomès et Willmot. C'est vous qui correspondiez avec le prétendant, en même temps qu'à la tribune des Cinq-Cents vous prétiez serment de haine à la royauté.

L'Empire vous a faits barons ou comtes; vous aviez nom Fouché, Fontanes, ou Luce de Lancival. Jamais la parole humaine n'avait été plus harmonieusement adulateur que dans votre bouche, et votre plume savait allier à la réaction néo-religieuse toutes les licences contenues d'un libertinage de bonne compagnie.

Relisez vos harangues, vos cantates monarchiques de 1814 et 1815, et dites-nous ce que le pays doit penser d'honnêtes gens si enthousiastes, si obséquieusement serviles, en présence de Wellington, d'Alexandre et de Blücher.

La Restauration vous a vus ce que vous fûtes sous tous les précédents régimes, acceptant, adulant tout pouvoir qui se livre à votre convoitise. Vous ne vous êtes aperçus de l'impureté de son origine, et n'avez senti la honte et les douleurs de l'invasion, que le lendemain du jour où la réaction féodale vous a rejetés de ses rangs, si souples et si tenaces que vous ayez été pour vous y maintenir.

Passons sur vos souvenirs de 1830; ceux-là sont d'hier, tous les savent, et ils ne démentent aucuns de leurs dévanciers.

Voilà donc qui vous êtes, et c'est vous qui osez, à cette heure encore, vous dire les représentants légitimes de la France! A quels regards si myopes espérez-vous faire illusion?

On lit dans une lettre d'Odessa, du 30 septembre, publiée dans le National :

Depuis avant-hier nous vivons dans une agitation extrême. Dans la ville comme aux environs tout est en mouvement. Les tentes sont levées : les régiments quittent leurs casernes; les rues sont remplies de soldats. Le bruit se répand que les ordres de l'embarquement de 12,000 hommes sont donnés et qu'ils vont être mis à exécution; la foule se porte aussitôt sur la rade, et le jour même une partie de la flottille formée de nos bâtiments met à la voile.

Le convoi est escorté de quatre vaisseaux de guerre arrivés dans notre port, il y a dix jours, de Sébastopol. Où ces troupes seront-elles débarquées? c'est ce qui n'est pas encore bien connu. Les personnes ordinairement assez initiées dans les pensées les plus secrètes de notre gouverneur, M. le comte de Woronzow, prétendent qu'elles seront mises à terre à Scutari; d'autres pensent qu'elles vont se porter sur les côtes de l'Abassie.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

### Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

Le samedi vingt-quatre octobre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place Groslier de cette ville, il sera procédé à la vente forcée d'objets saisis, consistant notamment en garde-robe, commodes, horloge de Comté, poêle, tables, chaises, billard, glace, lits garnis, établis de menuisier, bois de diverses qualités, etc., etc. (1134)

Etude de M. Delacroix, huissier, place du Plâtre, 14.

Dimanche vingt-cinq octobre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place et au-devant de la chapelle de Saint-Clair, commune de Caluire, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, lesquels se composent entre autres de tables rondes et carrées en bois dur, tabourets, quinquet, pendule, tableaux, billard avec ses accessoires, et autres objets. (1083)

### Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre pour entrer en jouissance de suite.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ à Hurigny, à cinq kilomètres de Mâcon, avec avenue sur la grande route de Hugny. La maison d'habitation portant le nom de *château* est toute neuve; elle est bâtie à mi-coteau; le point de vue est très-étendu; la maison repose sur une superbe cave voûtée, de la contenance de 800 pièces de vin; elle est couverte d'une terrasse en asphalte de 168 mètres de surface; le faite des deux pavillons l'abrite du nord et du midi.

Les dépendances sont vastes et toutes attenantes.

Un clos en vignes et terres de 5 hectares 96 ares, ceint de murs, est également attenant au château; en regard est situé, en plan incliné, un bois taillis de 25 hectares 76 ares, séparé du clos par la grande route seulement et entouré d'environ 6 hectares de vignes et terres, le tout formant pour ainsi dire un seul tenement d'une étendue générale de 37 hectares 29 ares 50 centiares.

Les communications sont très-faciles; tous les jours une diligence, partant de Mâcon à l'arrivée du bateau à vapeur, passe à la porte du clos.

On vendrait le château et le clos séparément, tout comme on pourrait ajouter à l'ensemble de la propriété pour 90 à 100,000 fr. de terres qui autrefois en faisaient partie.

S'adresser, à Lyon, audit M<sup>e</sup> Duguey, et, à Mâcon, à M<sup>e</sup> Pic, notaire. (154)

(733) VENTE EN BLOC ET AUX ENCHÈRES D'UN FONDS DE PAPETERIE, Établi à Lyon, place Grenouille, 2,

Comprenant un matériel et des marchandises considérables.

Cette vente aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, commis à cet effet, et en son étude, sise en cette ville, rue de la Gerbe, 14, le lundi vingt-six octobre courant, à dix heures du matin.—Mise à prix : trois mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Morand, notaire, dépositaire du cahier des charges.

### Annonces diverses.

(8787) A vendre.

UN TRÈS-BON FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, ayant dix chambres meublées.

S'adresser à M. Dulac, arbitre de commerce, place des Terreaux, nos 6 et 7.

## COQUAIS,

Rue St-Côme, au grand 8, à Lyon,

FABRICANT DE MAILLECHORT DIT ARGENTERIE DE PARIS.

Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car il est assez connu pour valoir l'argent sous tous les rapports. Nouvel article en wolfram garanti non cassant et aussi joli que l'argent : à 2 f. 25 c. le couvert à café, et à 6 f. la douzaine.

Grand assortiment de plaqué, première qualité, tels que réchauds de table en tout genre, porte-huiliers, porte-carafes, flambeaux, bouts de table, cafetières, cuillères à potage, à sucre et à fruits, ainsi que tout ce qui concerne le service de table.

Couverts, de 1 f. 25 c. à 7 f.; cuillères à café, de 3 f. à 20 f. la douzaine. (4000)

(8764) A vendre ensemble ou séparément.

UNE CALÈCHE DE HASARD à quatre places, très-légère, pour un cheval, et UN PHAETON NEUF, monté à la française. S'adresser à M. Maron, peintre d'équipages, rue de la Charité, 9, à Lyon.

(8791) A vendre ou à louer.

## UNE BRASSERIE

SITUÉE A CHARLIEUX (LOIRE), A CENT KILOMÈTRES DE LYON ET A VINGT-CINQ KILOMÈTRES DE ROANNE.

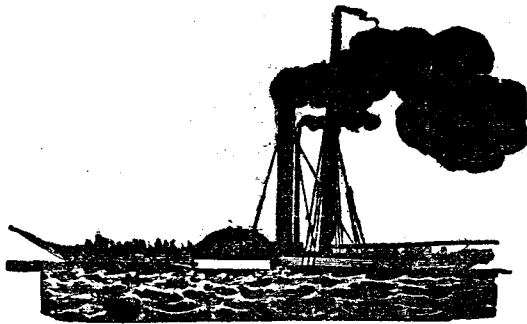
Cet établissement, qui n'a à soutenir aucune concurrence, est bien achalandé et situé dans un pays très-commerçant et de grande consommation.

On donnera pour les paiements toutes les facilités possibles. S'adresser à M. Dreux, propriétaire de ladite brasserie, à Charlieux.

(8793) A vendre ou à échanger.

UNE COLLECTION DE 120 TABLEAUX ANTIQUES, arrivés tout récemment d'Italie.

S'adresser quai Puits-du-Sel, n° 104, au 1<sup>er</sup>, près l'Homme-de-la-Roche.



## LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7375)

## MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

## Guérison des Cors aux Pieds.

M. ET M<sup>me</sup> PRILL,

ARTISTES PÉDICURES,

Brevetés par S. A. R. le grand-duc de Toscane,

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de fixer leur résidence à Lyon, où ils sont déjà avantageusement connus par plusieurs cures importantes qu'ils y ont opérées. Ils se chargent de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, œils-de-perdrix, amoules, ongles rentrés dans la chair, et tout ce qui a rapport à la toilette et au bien-être des pieds, au moyen d'un élixir inventé par le premier pédicure de l'Europe.

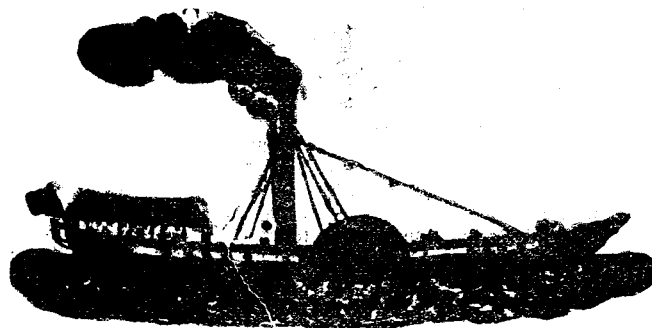
L'opération est terminée en quelques minutes sans douleur; on peut reprendre à l'instant sa chaussure sans éprouver aucune incommodité.

M. et M<sup>me</sup> PRILL traiteront de gré à gré avec les personnes qui voudront contracter un abonnement, chacun avec celles de son sexe.

Ils sont visibles de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Leur demeure est place de l'Herberie, n° 5, au 3<sup>me</sup>, au-dessus du Café de l'Herberie. (4008)

## AVIS.



## LES BATEAUX A VAPEUR POUR VALENCE

PARTENT TOUS LES JOURS DU PORT DE LA CHARITÉ,

A DIX HEURES DU MATIN,

et correspondent directement avec ROMANS, MONTÉLIMART et DIEULEFIT. (7376)

(7390) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes.... 2 fr. 30 c.  
Vendu à domicile, id. .... 2 fr. 60 c.  
S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

(8795) AVIS.

On a trouvé lundi dernier UNE TRÈS-BELLE CHIENNE LEVRETTE.

S'adresser pour la réclamer à la Guillotière, rue de la Croix, n° 11, au rez-de-chaussée.

## Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

## COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS,

de la place de la Charité, n° 28, à 5 heures du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

## MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taies, rougeurs, cuissons, etc.—Un SIÈCLE d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13; (2800) Imbert, parfum., rue Saint-Dominique, 8.

## Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

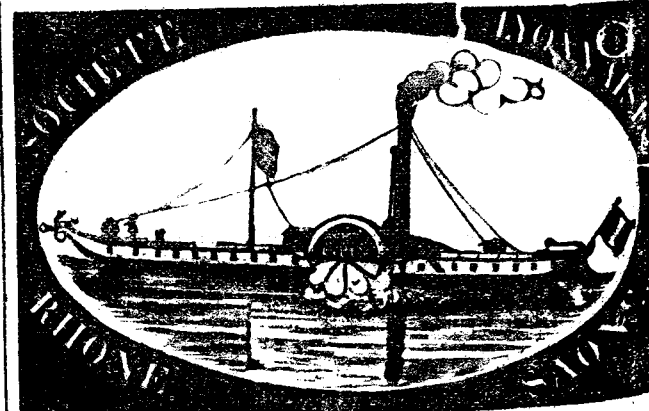
Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxes blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.  
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.  
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.  
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.  
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.  
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.  
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallut. (2774)



## LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour

Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE. Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59. (7401)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.